



bpost
PB-PP | B-00000
BELGIE(N) - BELGIQUE
N° D'AGRÈMENT : P912287

Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°219 avril 2024

SAMEDI 20 AVRIL

**EXCURSION AU FORT
DE BREENDONCK**

UN DEVOIR DE MÉMOIRE



VENDREDI 05 AVRIL

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Samedi 20 avril : Excursion au Fort de Breendonk	p. 3
« Le cinéma de Minuit » ... à 17 heures : succès d'une première	p. 5
Jedi 18 avril à 19h : Ciné-débat des Résistances « Interdit aux chiens et aux Italiens »	p. 6
Vendredi 5 avril à 19h30 : Conférence « La Laïcité face à l'islam politique » par G. VERZIN	p. 8
Jeudis 11 et 25 avril : atelier d'art floral	p. 10
Lundis 8 et 15 avril : atelier d'aquarelle	p. 10
Mardis 9 et 23 avril : après-midi Scrabble	p. 10
Lundi 29 et mardi 30 avril, jeudi 2 et vendredi 3 mai : stage pour enfants	p. 11
La France : premier pays à reconnaître dans sa constitution la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse	p. 12
Réservé aux vieux... Mais aussi aux générations montantes	p. 14
Les Lundis du Préau - 22 avril 12h30 : Repas mensuel 14h15 : « Récital de chansons françaises » par le groupe « Les Voyageurs »	p. 16

Accueil : Aurore Delporte 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

FACEBOOK : - [Maison de la Laïcité de Morlanwelz](#)

- [Morlanwelz balade laïque](#) (réservé uniquement aux membres)

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2024

La cotisation annuelle est fixée à 17 € par membre.

Elle n'a pas été augmentée depuis 2020.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque ».

Vous pouvez la renouveler par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2024

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations).

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**

Samedi 20 avril – L'organisation d'une excursion au Fort de Breendonk devient réalité

A qui devons-nous cette initiative ?

Lors de nos ateliers de remobilisation organisés en partenariat avec le CPAS de Morlanwelz, les participants très sensibilisés aux sujets abordés (voir l'article publié dans le courrier laïque n° 217 de février 2024), après avoir débattu sur les thèmes de la liberté, de la résistance à la propagande de guerre et plus récemment de la montée de l'extrême droite, avaient souhaité se rendre dans un lieu de mémoire : le Fort de Breendonk.

Notre maison a recherché une possibilité d'organiser cette excursion assez coûteuse et, lorsque le Comité du bal du Bourgmestre et des mandataires a lancé dans Morlanwelz.be un appel à projet visant à récompenser des associations locales grâce aux bénéfices engrangés par le bal, nous avons introduit le projet d'excursion à Breendonk.

Nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre que notre projet avait été retenu et qu'un chèque de 500 € nous était attribué, un apport important pour la réalisation de ce projet.

Remercions d'abord le comité organisateur de ce bal, ce chèque étant pour nous une reconnaissance de l'implication constante de notre Maison dans la vie éducative et citoyenne de notre entité.

Merci aussi aux groupes de remobilisation du CPAS, à ses animateurs et à notre animatrice Aurore Delporte qui sont les véritables porteurs de ce projet.



L'excursion : une concrétisation de ce projet

Afin de permettre cette excursion et participer à ce devoir de mémoire, la Maison de la Laïcité de Morlanwelz et le Centre d'action Laïque « Picardie Laïque » participent financièrement pour atteindre la somme nécessaire à son organisation.

Une **caution de 5 €** par personne sera demandée afin de garantir la présence ; cette caution sera restituée dès l'entrée dans le car. Les réservations se font dans l'ordre des inscriptions.

Date-Limite d'inscription et paiement : 8 avril.

Inscription pour les participants des groupes de remobilisation passés et présents dès maintenant (à concurrence des places prévues soit 25 places) via le CPAS qui connaît les personnes pouvant prétendre à cette excursion gratuite.

Inscription pour nos membres :

25 places gratuites sont prévues moyennant caution.

Inscription auprès d'Aurore.

Inscription pour les non-membres : participation aux frais de 10 € par virement (sans caution remise).

Déroulement

8h30 précises : départ face à la Maison de la Laïcité (place Albert 1^{er})

10h30 : Visite guidée comprenant un long parcours qui permet de découvrir le quotidien des prisonniers et de leurs gardiens allemands et flamands. Le tracé de la visite passe par divers lieux hautement symboliques : le "tunnel", les chambres, les cellules d'isolement, les baraquements en bois, la cour, la salle de douche, les latrines, la salle de torture, le lieu des exécutions... Le Fort de Breendonk est l'un des camps nazis les mieux conservés en Europe. Sa visite ne laisse personne indifférent.

Durée : 2 heures
12h30 : ce lieu ne dispose pas d'une cafétéria mais un réfectoire sera mis à notre disposition. Nous préparerons des sandwichs garnis et des boissons qui vous vous seront offerts gratuitement.

13h30 - 45 : retour

16h00 : arrivée à Morlanwelz

Quelques éléments historiques

Le Fort de Breendonk a été construit au début du 20^e siècle. Il fait partie d'une ceinture de forts défensifs destinés à protéger Anvers. En



1914, au début de la Première Guerre mondiale, il est lourdement bombardé par les Allemands, qui attaquent la ville.

Breendonk acquiert sa sinistre réputation au cours de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les SS transforment en "Auffanglager" le fort désormais abandonné, situé à proximité de l'axe reliant Bruxelles et Anvers. L'endroit devient une prison pour les juifs, les résistants et les opposants politiques au régime nazi.

Le Fort de Breendonk est situé dans la commune de Willebroeck, non loin de la localité homonyme qui elle se trouve dans la commune de Puers-Saint-Amand, à une vingtaine de kilomètres au sud d'Anvers.



Yvan Nicaise

« Le cinéma de Minuit » ...à 17 heures Succès d'une première

Notre Organe d'administration avait décidé de mettre en place une nouvelle activité dont le titre était « Le Cinéma de Minuit » ... mais qui est programmée à 17h. Jean-Luc Pierart, cinéphile averti, en est l'animateur.

Le 7 mars, plus de 20 personnes ont assisté à cette première projection qu'ils ont appréciée. Le verre de l'amitié a clôturé cette première.

Rappelons qu'il vous sera proposé des films qui vous plongeront dans un univers de souvenirs intacts et d'émotions retrouvées.

Un trésor unique du patrimoine cinéphile mondial. Ces films sont toujours diffusés en version originale, sous-titrés si nécessaire.



Le public a proposé de maintenir bimestriellement cette activité et un jeudi (sauf problème d'agenda de notre maison).

Le 23 mai sera la date de la prochaine projection où le film présenté sera « **The Glenn Miller Story** » (Romance inachevée) film américain réalisé par Anthony Mann et sorti en 1954.

Plus d'infos dans « Le Courrier Laïque » de mai.

Yvan Nicaise

Une production LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE Alexandre Cornu

INTERDIT

aux chiens et aux Italiens

un film d'Alain Ughetto
avec les voix d'Ariane Ascaride et Alain Ughetto
Musique de Nicola Piovani



JEUDI
18 avril
19h00

P.A.F : 4 € - Article 27
(1.27€ sur présentation du
ticket disponible au CPAS)
Étudiants : 2 €
info : 064.44.23.26

**La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Débat avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse.

Editeur responsable : YNicaise, Place Albert 1^{er}, 16a 7140
Morlanwelz

Exempt de timbre - manifestation culturelle

CINÉ-DÉBAT DES RÉSISTANCES

Jeudi 18 avril à 19 heures



Interdit aux chiens et aux italiens

Réalisateur : Alain Ughetto coproduit
par Manuel Poutte

(film d'animation – France 2023)

Film nominé aux Magritte 2024

Début du XXe siècle, dans le nord de l'Italie, à Ughettera, berceau de la famille Ughetto. La vie dans cette région étant devenue très difficile, les Ughetto rêvent de tout recommencer à l'étranger. Selon la légende, Luigi Ughetto traverse alors les Alpes et entame une nouvelle vie en France, changeant à jamais le destin de sa famille tant aimée. Son petit-fils retrace ici leur histoire.

Que dire de ce film d'animation ?

Il aura suffi que son père évoque un jour ce petit village italien où tous portent le même nom de famille que le sien pour qu'Alain Ughetto le Français parte sur les traces de ses aïeux piémontais. Il n'a pas connu Luigi, le grand-père né en 1879 à Pinasca, dans la partie la plus pauvre de la région, qui a notamment contribué au percement du tunnel du Simplon et est décédé avant sa naissance. Enfant, le réalisateur aura cependant connu Cesira, la grand-mère, avec laquelle il noue un dialogue dans ce film qui remue les sentiments. Le comique, la poésie et le dramatique se mélangent. Sans fioritures techniques, *Interdit aux chiens et aux Italiens* émeut, tout en restant aussi un film malin, notamment par cette espèce de mise en abyme où l'on voit Alain Ughetto, sa main en tout cas, construire sous nos yeux ce qui va lui permettre de raconter, finalement, sa propre construction.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Info : 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La salle est équipée d'un système de purification d'air et de ventilation agréé.

Ciné-débat organisé par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - secteur Education permanente et Jeunesse.





Maison de la Laïcité
Morlanwelz
PLACE ALBERT 1^{ER} 16A

LA LAÏCITÉ FACE À L'ISLAM POLITIQUE



CONFERENCE PAR : GEORGES VERZIN
DIPLOMÉ EN SCIENCE POLITIQUE DE L'ULB

INFO

05.04
19H30

AU 064 44 23 26 / LAICITE.MLZ@HOTMAIL.COM
P.A.F : MEMBRES : 5 € - AUTRES : 6 € ÉTUDIANTS : 2 €
PLACE ALBERT 1^{ER} 16A - MORLANWELZ

© www.bridgemanart.com

Éditeur responsable : Yvan Nicaise - Place Albert 1^{er} 16A - 7140 Morlanwelz



Vendredi 5 avril à 19h30
Conférence : « La Laïcité face à l'islam politique »
Par Georges VERZIN

Jamais autant qu'aujourd'hui, la laïcité n'a été en Belgique autant au centre des débats...
Laïcité politique, laïcité philosophique ? mais encore....

Quid de la laïcité de l'Etat ? à inscrire dans la constitution ou pas ? On parle tantôt d'impartialité de l'Etat, voire de Neutralité... Et quand on parle de neutralité, doit-elle être inclusive ou exclusive ? Quid encore de la neutralité, des actes ou de l'apparence ?

Face à la Laïcité, qui défend un mode d'organisation qui permet à tous de vivre ensemble selon les règles de l'Etat de droit qui s'imposent à tous les citoyens de manière égale, semble se développer une conception de l'islam qui, par une action politique et militante, vise à abattre les obstacles institutionnels qui bloquent, notamment, le port du Hijab à l'école et dans les services publics.

Sous l'avalanche de recours introduits par des femmes musulmanes qui revendiquent le port du voile islamique, les tribunaux belges ont statué en ordre divers.

Récemment tant la cour européenne de justice que des tribunaux du travail ont considéré en appel que l'interdiction de porter des signes convictionnels dans la fonction publique n'était pas discriminatoire contrairement à ce qu'affirmaient des plaignantes clairement affichées comme des partisans de l'islamisme politique, proches des frères musulmans...

Et comment reconnaître le frérisme ?

Peut-on dire que deux modèles de société risquent d'entrer en collision : l'un démocratique, le pouvoir par le peuple, l'autre théocratique, le pouvoir en vertu d'un dogme de Dieu, l'un qui vise le bien sur la terre, l'autre qui voit l'au-delà ?

Pour parler de tout cela et mettre les choses au point, l'éclairage du conférencier lève plusieurs coins du voile, c'est le cas de le dire !!!

Georges Verzin et Yvan Nicaise

Connaître le conférencier

Georges VERZIN est diplômé en science politique de l'ULB. Il a poursuivi une carrière politique au sein de divers cabinets ministériels et conseils communaux à Schaerbeek, également consultant, ancien directeur de l'œuvre belge du cancer, co-fondateur des Halles de Schaerbeek entre autres nombreux engagements.

Il est administrateur aux Amis de la Morale Laïque dans la commune de Schaerbeek.

Il est un des fondateurs du groupe RAPPEL avec notamment

Nadia GEERTS qui a présenté à la MLMlz, il y a plusieurs années, une conférence abordant le port du voile.

Pour information, le groupe RAPPEL (Réseau d'actions pour la promotion d'un État laïque) a été créé en novembre 2007, à l'initiative de Chemsî Chéref-Khan, Pierre Efratas et Nadia Geerts, autour d'un « manifeste pour la promotion d'un État laïque » revendiquant l'inscription du principe de laïcité dans la Constitution belge et dans les dispositifs légaux des entités fédérées.

Rendez-vous le vendredi 5 avril à 19h30.

PAF : membres : 5 € - non-membres : 6 € - art.27 - étudiants : 2 €



Jeudis 11 et 25 avril : atelier d'art floral



Je vous invite à participer à nouveau à cet atelier et à enrichir nos tables des couleurs de printemps. **Il se déroulera de 10 à 12 heures et de 13 à 15h.** N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Au plaisir de nous retrouver.

Participation : 16 €, fleurs et café compris.

Prochaines dates : 16 et 30 mai.

Marie-Christine Cuchet

Lundis 8 et 15 avril : atelier d'aquarelle



Nous préparons, pour les 7,8 et 9 juin notre exposition d'aquarelle.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30.

La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Prochaines dates : 6 et 13 mai.

Monique Piret



Mardis 9 et 23 avril : après-midi Scrabble



Les amateurs de Scrabble partagent leur passion de 13h30 à 15h45.

Les tables se constituent, quel que soit le niveau, chacun y apportant ses connaissances et ses astuces.

Eventuellement, munissez-vous de votre jeu car le nombre de participants n'est pas limité.

L'entrée est gratuite et la consommation est souhaitée.

Prochaines dates : 7 et 21 mai.

Aurore Delporte



Stage de printemps pour les enfants de 7 à 9 ans. Thème : "Voyage"

La Maison de la Laïcité de Morlanwelz est heureuse de vous présenter en partenariat avec la Bibliothèque Communale de Morlanwelz un stage passionnant conçu spécialement pour les enfants âgés de 7 à 9 ans.

Au cours de ce stage, les enfants auront la chance de plonger dans un voyage riche en découvertes culturelles. À travers des contes captivants, des jeux et des activités engageantes, ils exploreront les différentes facettes du monde qui les entoure.. Nos activités leur permettront de s'évader dans des mondes imaginaires à travers des histoires envoûtantes et des activités ludiques qui nourriront leur imagination débordante. Tout au long du stage, une équipe d'animateurs de la Maison de la Laïcité et de la Bibliothèque Communale sera présente pour encadrer les enfants, garantissant ainsi une expérience enrichissante et sécurisée. Notre objectif est d'offrir aux enfants une expérience immersive où ils pourront explorer le monde à travers la réflexion, le bricolage et l'évasion, tout en développant leur imagination et leur créativité.



Informations pratiques

Âge: Le stage est ouvert aux enfants âgés de 7 à 9 ans

Horaire: Le stage se déroule sur une semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 16h (pas de stage le mercredi 1^{er} mai)

Date: Du 29 avril au 3 mai (attention pas de stage le 1^{er} mai)

Tarif: Le coût du stage est de 10 € pour la semaine. Veuillez prévoir une collation et un repas pour votre enfant chaque jour.

Lieu: Le stage se déroulera dans les locaux de la Maison de la laïcité de Morlanwelz le lundi et mardi et dans les locaux de la bibliothèque les jeudi et vendredi.



Ne manquez pas cette opportunité pour votre enfant de voyager à travers l'imagination et la créativité ! Les places sont limitées, alors assurez-vous de réserver dès maintenant. Pour toute information complémentaire ou pour vous inscrire, veuillez contacter Aurore Delporte au 064/44.23.26 ou par mail : laicite.mlz@hotmail.com.

La France : premier pays à reconnaître dans sa constitution la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse

Alors que le droit d'avorter est aujourd'hui en régression dans plusieurs pays étrangers, comme aux États-Unis ou même en Europe de l'Est, la France a inscrit dans sa Constitution de 1958 la liberté garantie des femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Par cette décision, il s'agit de réaffirmer le caractère fondamental de cette liberté.

Le 4 mars 2024, le Parlement, réuni en Congrès, avait très largement approuvé le projet de loi par 780 voix contre 72 et 50 abstentions.

Par ce texte, **la France reconnaît que ce recours à l'IVG relève de la seule appréciation des femmes.**

Cette loi a été scellée dans la Constitution lors d'une cérémonie au ministère de la justice, en présence du Président de la République. **Il s'agit de la 25e révision de la Constitution de 1958.**

L'avortement est autorisé depuis 49 ans

La "loi Veil" du 17 janvier 1975 a temporairement dépénalisé l'avortement et l'a encadré. En décembre 1979, la loi sur l'IVG a rendu définitives les dispositions de la "loi Veil". Depuis plusieurs textes sont venus renforcer le droit à l'avortement, notamment la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 pour que les femmes puissent avorter gratuitement, une loi de 2014 qui a supprimé la mention de "situation de détresse" ou encore la loi du 20 mars 2017 qui a étendu le délit d'entrave à l'IVG créé en 1993. Le dernier texte voté est la loi du 2 mars 2022 qui a allongé de 12 à 14 semaines le délai légal de recours à l'IVG.



Selon les derniers chiffres officiels, 234 300 IVG ont été enregistrées en France en 2022.

Néanmoins, des problèmes restent

Cette décision historique ne doit pas cacher les difficultés d'accessibilité et de choix de la méthode car en quinze ans, 130 centres IVG ont été fermés (Le Soir du 5 mars 2024), ce qui conduit la plupart des femmes à avorter par voie médicamenteuse, seule méthode qui leur est proposée.

La difficulté de trouver une autre solution pour de nombreuses femmes qui se retrouvent hors délai légal et sont contraintes de partir à l'étranger, principalement aux Pays-Bas.

N'oublions pas que les opposants à l'avortement restent nombreux en France.

Ce droit constitutionnel acquis peut toujours être abrogés par une volonté politique.

Le cas des Etats-Unis est exemplatif. Alors qu'une décision historique « Roe versus Wade », un arrêt reconnaissant depuis près d'un demi-siècle le droit à l'avortement, il n'a fallu que quelques mois pour que l'avortement soit rendu illégal dans quatorze Etats américains. L'Alabama, le Mississippi et le Texas vont même plus loin puisqu'un viol ou un rapport incestueux ne permet pas d'avorter.

Et en Belgique ?

En Belgique, c'est la loi du 15 octobre 2018 qui encadre l'interruption volontaire de grossesse. Autrement dit, l'IVG est autorisée si elle est pratiquée sous certaines conditions définies par la loi mais aucune avancée parlementaire n'a abouti à un vote permettant d'inscrire la légalisation de l'IVG dans la constitution ni de prolonger le délai de 12 à 18 semaines pour avorter, le CD&V paralyisant le dossier.



Le CAL ajoute « *En Belgique, il est déplorable de constater que le blocage est persistant dès qu'il s'agit de faire évoluer significativement le droit à l'IVG. Un rapport scientifique multidisciplinaire émanant de professeurs des grandes universités de Belgique, y compris catholiques, propose de mettre en œuvre une série de recommandations pour moderniser notre législation. Le Centre d'action laïque appelle à la mise en œuvre intégrale des recommandations du rapport.*

Ensemble, continuons à œuvrer pour un accès libre et sûr à l'IVG, et encourageons les pays à suivre cet exemple progressiste pour garantir les droits fondamentaux des femmes ».

Le Vatican campe sur ses positions.

Au moment du vote français du 4 mars, un communiqué de l'Académie pontificale pour la vie, organe du Vatican chargé des questions bioéthiques, apportait son soutien à l'opposition exprimée par les évêques de France en ces termes : « *A l'ère des droits humains universels, il ne peut y avoir de « droit » à supprimer une vie humaine ».*

Par contre, le chef de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait : *Nous saluons la décision de la France de garantir les droits des femmes et de leur sauver la vie ».*

L'opposition entre le religieux et les droits de la femme ont encore de tristes journées à vivre avant que les droits de la femme à disposer de son corps soient reconnus universellement.

Yvan Nicaise

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Réservé aux vieux...
Mais aussi aux
générations montantes
Trouvé sur le net

Ils nous appellent "les personnes âgées"
Nous sommes nés dans les années 40-50-60.
Nous avons grandi dans les années 50-60-70.
Nous avons étudié dans les années 60-70-80.
Nous étions ensemble dans les années 70-80-90.
Nous nous sommes mariés et avons découvert le monde dans les années 70-80-90.
Nous nous sommes aventurés dans les années 80-90.
Nous nous sommes stabilisés dans les années 2000.
Nous sommes devenus plus sages dans les années 2010.
Et nous allons fermement jusqu'en 2020 et au-delà.
Il s'avère que nous avons traversé HUIT décennies différentes...

DEUX siècles différents...

DEUX millénaires différents...



Nous sommes passés du téléphone avec un opérateur pour les appels longue distance aux appels vidéo partout dans le monde.
Nous sommes passés des diapositives à YouTube, des disques vinyles à la musique en ligne, des lettres manuscrites aux e-mails et WhatsApp.
Des matches en direct à la radio, à la télévision en noir et blanc, à la télévision couleur, puis à la télévision HD 3D.

Nous sommes allés au magasin de vidéos et maintenant nous regardons Netflix.
Nous avons connu les premiers ordinateurs, les cartes perforées, les disquettes et maintenant nous avons des giga-octets et des mégaoctets sur nos smartphones.
Nous avons porté des shorts tout au long de notre enfance, puis des pantalons longs, des Oxfords, des pattes d'éléphant, des combinaisons et des jeans bleus.
Nous avons évité la paralysie infantile, la méningite, la poliomyélite, la tuberculose, la grippe porcine et maintenant le COVID-19.
Nous avons fait du skate, du tricycle, du vélo, du cyclomoteur, de l'essence ou du diesel et maintenant nous conduisons des hybrides ou des électriques.
Oui, nous avons traversé beaucoup de choses, mais quelle belle vie nous avons eue !

Ils pourraient nous décrire comme des « exannuels » ; des gens qui sont nés dans ce monde des années 50, qui ont eu une enfance analogique et une vie adulte numérique.

Nous avons en quelque sorte « tout vu » !

Notre génération a littéralement vécu et témoigné plus que toute autre dans toutes les dimensions de la vie.

C'est notre génération qui s'est littéralement adaptée au « CHANGEMENT ».

Un grand bravo à tous les membres d'une génération très spéciale, qui sera UNIQUE.

Un message précieux et très vrai que j'ai reçu d'un ami...

LE TEMPS NE S'ARRÊTE PAS.

La vie est une tâche que nous nous sommes amenés à faire à la maison.

Quand tu regardes... il est déjà six heures de l'après-midi ;

quand tu regardes... c'est déjà vendredi ;

quand on regarde... le mois est fini.

Quand on regarde... l'année est finie ;

quand on regarde... 50, 60 et 70 ans ont passé !

Quand tu regardes... on ne sait plus où sont nos amis.

Quand tu regardes... on a perdu l'amour de notre vie... et maintenant, il est trop tard pour revenir en arrière.

Donc...

N'arrêtez pas de faire quelque chose que vous aimez par manque de temps.

N'arrêtez pas d'avoir quelqu'un à vos côtés. Vos enfants ne seront bientôt plus les vôtres et vous devrez faire quelque chose avec ce temps restant, où la seule chose qui nous manquera sera l'espace qui ne peut être apprécié qu'avec les amis habituels si vous avez la chance de les avoir.

Le temps qui malheureusement, ne revient jamais...

* Le jour est aujourd'hui ! *

* NOUS NE SOMMES PLUS À L'ÂGE DE REMETTRE À PLUS TARD. *

J'espère que vous aurez le temps de lire puis de partager ce message... ou bien laissez-le pour "Plus tard" et vous verrez que vous ne le partagerez jamais !

Nos activités de mai

Jeudi 2 et vendredi 3 mai :

Stage enfants

Lundis 6 et 13 mai : 14h à 16h30

Atelier d'aquarelle

Mardis 7 et 21 mai : 13h30 à 15h45

Scrabble

Jeudis 16 et 30 mai : 10 à 12h et 13 à 15h

Atelier d'art floral

Jeudi 23 mai : 17h00 à 19h00

Cinéma de minuit : film « The Glenn Miller Story »

Samedi 25 mai :

Excursion à Cassel

Lundi 27 mai : Les Lundis du Préau

12h30 : repas - **14h15 :** conférence « La bataille de Collarmon » par Achille Vanhiperzel

Les Lundis du Préau - 22 avril
12h30 : Repas mensuel
14h15 : « Récital de chansons françaises »
Par le groupe « Les Voyageurs »

Ce groupe musical se compose de 3 musiciens alternant guitare, chant, saxo et percussion et propose des adaptations de chansons françaises connues.

Pour cette journée de détente, rappelons que chacun a le choix, soit :

- de participer au repas convivial : **18 €**
- de participer au récital musical qui comprend toujours le goûter : **5 €**
- ou de participer au repas et au récital musical (goûter compris) : **23 €**

La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe gastronomie et détente.



Menu

Dégustation surprise

...

Lasagne maison

...

Dessert

...

Café

18 €

Réservation indispensable du repas et/ou de l'activité (comprenant le goûter) au plus tard le mercredi 17 avril inclus par téléphone au 064/442326 et **confirmation par paiement** au compte n° BE76 0682 1971 1895 de l'asbl Maison de la Laïcité-Morlanwelz.

Mentionner « Préau mars - nom et nombre de personnes ».

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Naomi De Smedt (Fédération des Maisons de la Laïcité)